



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 2 avril 2019

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.

La séance est ouverte à 18h08 et levée à 20h25

Etaient présents :

C.A.G.B : ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; BESANCON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; FELICE Alain ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LAIDIE Franck ; LEGAIN Olivier ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; RUTKOWSKI Serge ; THIEBAUT Catherine ; VIGNOT Anne ; ZEISSER Jean-Claude suppléant de MAURICE Yves ;
C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; FAIVRE Sarah ; MONIOTTE Jacques ; QUÉTÉ Gérard ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : MORALES Roland

Etaient excusés :

C.A.G.B : FIETIER Vincent ; LETHIER Michel ; MAURICE Yves ; VAN HELLE Gérard ;
C.C.L.L : GROLEAU Colette ;
C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Olivier LEGAIN

Procuration de vote :

Mandants : BOILLON Michel ; FALCINELLA Béatrice ; MAILLOT Elsa ;
Mandataires : DUCRET Sylvain ; CAULET Claudine ; BIZE Thibaut

AVENANT AU MARCHÉ DE RACHAT DES PAPIERS 1.11

Rapporteur : Monsieur Thibaut BIZE, Vice-Président

Les papiers de qualité 1.11 traités dans les installations du SYBERT sont achetés et traités par la société Norske Skog avec laquelle le SYBERT est en contrat jusqu'au 31 décembre 2019.

Un diagnostic de la qualité du papier a permis de montrer que la qualité des papiers amenés directement par des associations était particulièrement bonne.

Ainsi, il a été convenu avec la société Norske Skog de bonifier l'achat de ces papiers de 20 € HT/t par rapport au prix habituel du marché.

Le présent avenant formalise cette bonification.

A l'unanimité, le Comité Syndical valide les termes de l'avenant au marché de rachat des papiers 1.11 avec Norske Skog et autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer cet avenant.

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIÉBAUT



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 11 AVR. 2019

Contrôle de légalité



**CONTRAT BIPARTITE DE RECYCLAGE DES JOURNAUX,
MAGAZINES ET PROSPECTUS PROVENANT DES COLLECTES
SELECTIVES DES MENAGES**

Avenant 1

ENTRE :

Le SYBERT sis 4, rue Gabriel Plançon, la City, 25043 BESANCON Cedex représenté par sa Présidente, Madame Catherine THIEBAUT, dûment habilitée pour la signature du présent avenant par délibération du Comité Syndical du 2 avril 2019,

Désignée dans le texte qui suit par le terme : "la Collectivité"

De première part,

ET :

La **PAPETERIE NORSKE SKOG Golbey** sise route Jean-Charles Pellerin à Golbey (88194) représentée par Monsieur Gabriel LANGLOIS, Directeur Achats Papiers Récupérés.

Désignée dans le texte qui suit par le terme : "la Papeterie"

De deuxième part.

L'article IV « CONDITIONS FINANCIERES » est supprimé et remplacé par :

Complément : Dans le cas d'apport de papiers de type 1.11 d'une qualité proche de 100% (souvent pré triés sans contaminants), le prix de reprise des quantités concernées sera majoré de 20€/t par rapport au prix de Marché désigné PR.

La validation de la qualité sera faite sur photo ou visite. Sur cette base la société Norske Skog validera l'envoi du papier 1.11 dit « qualité supérieure ».

Les autres conditions restent inchangées.

A Golbey

Le.....

La PAPETERIE :

A Besançon,

Le.....

Le SYBERT

Catherine THIEBAUT,

Présidente du SYBERT